



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 18 JUIN 2025

Délibération n° VI-DEL-2025-038

Date d'affichage 18 JUIN 2025

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 31

**Objet : Don de matériel informatique obsolète**

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

## ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Olivier	SIGMAN	Conseiller municipal
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Joseph	ZOGBA	Conseiller municipal
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mostefa	GHENAÏM	Conseiller municipal
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
Mme	Emmanuelle	ROYERE	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Gérard HEBERT représenté par M. Jean-Michel JOSSO, Mme Fatos KEBELI représentée par Mme Nathalie PABOUDJIAN, Mme Maryline COMMEIGNES représentée par Mme Camille BINET-DEZERT, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Grégoire TURLOTTE

ETAIENT ABSENTS : Mmes Kadiatou LY, Sana AABIBOU MM. Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth DELAGE

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-038-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion des biens communaux,

Vu l'inventaire du matériel informatique de la commune, mettant en évidence plusieurs unités centrales, écrans, imprimantes et périphériques devenus obsolètes ou hors d'usage pour les services municipaux, mais encore susceptibles d'être utilisés après reconditionnement ou à des fins de formation,

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 17 juin 2025,

Considérant que la commune a pour objectif de promouvoir la solidarité, le développement durable et l'économie circulaire,

Considérant que l'association SOUSKA a exprimé le souhait de récupérer ce matériel dans le cadre de ses actions en faveur de l'inclusion numérique et de l'éducation en Mauritanie et au Sénégal,

Considérant que ce don ne porte pas atteinte au bon fonctionnement des services communaux et permet de valoriser des équipements autrement destinés à la destruction ou au recyclage,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le don à l'association SOUSKA du matériel informatique et bureautique devenu obsolète pour les services de la commune, dont la liste est annexée à la présente délibération.
- Charge M. le Maire de signer tout document afférent à cette cession gratuite.
- Mentionne ce don dans l'inventaire comptable de la collectivité comme une sortie d'actifs, conformément à la réglementation applicable.



Pour le Maire empêché  
Marie-Claude GIRARDEAU  
1ère Adjointe au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : ..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- 1 JUIL. 2025

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20250625-VI-DEL-2025-038-DE  
Date de télétransmission : 30/06/2025  
Date de réception préfecture : 30/06/2025